

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/07/2012

Réception par le Prefet : 10/07/2012

Publication : 13/07/2012



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-7-8-4

Séance du vendredi 6 juillet 2012

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **CONSTRUCTION DU COLLEGE PIERRE PFLIMLIN DE BRUNSTATT DELIVRANCE DU QUITUS AU MANDATAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 96-I - 11/09 du 18 décembre 1995 confiant un mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEMHA pour la construction du collège Pierre Pflimlin de BRUNSTATT, donnant délégation à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-5-1-2 du Conseil Général du 08 décembre 2011 fixant le budget du Département pour l'année 2012,
- VU la délibération n° CG-2011-5-8-2 du 7 décembre 2011, relative à la politique des actions éducatives et de la jeunesse en 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise la délivrance du quitus à la SEMHA, pour l'opération de construction du collège Pierre Pflimlin de BRUNSTATT, réalisée sous mandat de maîtrise d'ouvrage.

Les dépenses seront imputées au programme E151, chapitre 23, fonction 221, nature 238 et les recettes au programme E151, chapitre 23, fonction 221, nature 238 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions